

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2025 A 20H00.

Présents : BARTHOLIN Patricia, CREPIAT Catie, GIROUD Pierre, VELUIRE Pascal, PRENAT Agnès, FARJON Sophie, DUCREUX Stéphanie, GARDE Cyril, BURTIN Aurélie, FARGE Christiane

Absents excusés ayant donné pouvoirs : SURGET Eric, ayant donné pouvoir à CREPIAT Catie

Absent excusé : NIGOND Rémi, BRECHARD Lionel,

Absents : FREYDIER Ludovic, SEIGNOVERT Mickaël,

Secrétaire de séance : Mme DUCREUX Stéphanie

Le quorum est atteint.

M. le Maire nomme Mme DUCREUX Stéphanie comme secrétaire de séance.

1- Modification du règlement intérieur et des tarifs de la cantine et de la garderie

Madame Catie CREPIAT, 4^{ème} adjointe présente une proposition de modification du règlement intérieur ainsi qu'une revalorisation des tarifs, de la manière suivante :

	Tarifs actuels	Proposition de tarifs au 01/09/2025
Tarif cantine enfants	3.10 € / repas	3.30 € / repas
Tarif cantine personnel et enseignants	4.20 € / repas	4.50 € / repas
Tarif garderie 1 enfant	1.90 € / jour de garderie	1.90 € / jour de garderie
Tarif garderie 2 enfants	1.50 € / jour de garderie	1.50 € / jour de garderie
Tarif garderie 3 enfants et plus	1.30 € / jour de garderie	1.30 € / jour de garderie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver à l'unanimité les tarifs proposés ci-dessus et qui seront effectifs à partir du 1^{er} septembre 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

2- Vote subventions aux associations 2025

MME Catie CREPIAT, 4^{ème} Adjointe, présente toutes les demandes de subventions communales et autres associations.

Après délibération, un tableau récapitulatif des subventions communales et autres associations est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal :

SUBVENTIONS 2025			
Associations autres	Sous Total	Validé 2024	Demandes 2025
<i>ADAPEI loire forez montbrison</i>		50,00 €	50,00 €
<i>ADAPEI loire roanne</i>		50,00 €	50,00 €
<i>ADMR SSIAD Infirmière</i>		0,00 €	50,00 €
<i>AFMTELETHON</i>		50,00 €	50,00 €
<i>AIMCP (Ass,Infirmes moteurs et cérébraux loire)</i>		50,00 €	50,00 €
<i>Croix rouge française</i>		50,00 €	50,00 €
<i>France alzheimer Loire</i>		50,00 €	50,00 €
<i>CLUB HANDI SPORT FOREZIEN</i>		50,00 €	50,00 €
<i>MFR BALAN</i>		30,00 €	30,00 €
<i>Lycée agricole privé Ressins</i>		60,00 €	30,00 €
<i>Lycée des monts du Lyonnais</i>		30,00 €	0,00 €
<i>Resto du cœur</i>		50,00 €	50,00 €
<i>Usep feurs néronde</i>		50,00 €	50,00 €
<i>(ARPA) CFA Roanne</i>		60,00 €	60,00 €
<i>APF France handicap Délégation Loire</i>		0,00 €	50,00 €
<i>Chambre des métiers et de l'artisanat RA Loire</i>		0,00 €	30,00 €
<i>Association musicale Feurs</i>		0,00 €	0,00 €
<i>Jeunesse et plein Aire Loire</i>		0,00 €	0,00 €
<i>Musée de la cravate et du textile/tissage et soirie</i>		50,00 €	0,00 €
<i>Sous total associations extérieures</i>		680,00 €	700,00 €

Associations communales			
<i>ADMR EPERCIEUX</i>		300,00 €	300,00 €
<i>Club de l'amitié</i>		300,00 €	300,00 €
<i>ARTYCULTURE</i>		300,00 €	300,00 €
<i>Club des jeunes</i>		300,00 €	300,00 €
<i>Comité des fêtes</i>		500,00 €	500,00 €
<i>Association sportive Forez Roannais Football (salariés)</i>		1 300,00 €	1 300,00 €
<i>Gym volontaire</i>		300,00 €	300,00 €
<i>Sou des écoles</i>		500,00 €	500,00 €
<i>Sou des écoles classe découverte</i>		0,00 €	300,00 €
<i>Sous total associations communales</i>	#REF!	3 800,00 €	4 100,00 €
TOTAL		4 480,00 €	4 800,00 €
<i>BIBLIOTHEQUE</i>		300 €	300 €
<i>LUDOTHEQUE</i>		30 €	30 €

Le conseil municipal souhaite faire évoluer les critères d'attribution de subvention. Il est envisagé d'octroyer le montant des subventions après dépôt d'un dossier présentant les projets et l'épargne de chaque association.
Une commission présentera cela lors de la réunion annuelle avec les associations.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

3- Nouvelle tarification ménage pour les associations concernant la salle d'animation

- Rappel des règlements des salles de locations :

Vu la multiplicité des manquements constatés concernant le ménage lors des locations de salle, une commission s'est réunie afin de mettre à jour les règlements de salles de location.

D'autant plus que la même cuisine est utilisée aussi bien pour les locations de salle le week-end que pour la cantine scolaire durant la semaine, il est donc impératif que le ménage de celle-ci soit effectué scrupuleusement.

Pour rappel, il est demandé au locataire (association) de la salle de réaliser les tâches suivantes :

- Exécuter le tri sélectif des déchets et les jeter dans les poubelles situées dans l'allée (vers la cuisine) et les containers « verres » prévues à cet effet sur le parking
- Vider toutes les poubelles (cuisine, sanitaire, salle)
- Nettoyer les plans de travail de la cuisine
- Balayer les sols de la salle, de la cuisine et des sanitaires
- Laver ensuite avec une serpillère les sols de la cuisine et les sanitaires
- Nettoyer les 2 réfrigérateurs (éteindre le réfrigérateur de la salle mais **laisser celui de la cuisine en marche**)
- Nettoyer la cuisinière à gaz
- Rendre l'étuve propre
- Vidanger et rendre le lave-vaisselle propre, le voyant vert doit être éteint
- Vider le congélateur et le rendre propre
- Ranger la vaisselle propre dans les placards prévus à cet effet
- Nettoyer les sanitaires

Il est rappelé que la municipalité offre 2 locations gratuites/an de la « grande salle » à chaque association. Une seule et unique donation peut être effectuée entre associations (via le document dédié) si une des associations a déjà utilisé toutes ces locations gratuites et qu'une autre association ne compte pas utiliser les siennes.

Il est proposé au Conseil Municipal de facturer aux associations, le ménage non réalisé, à hauteur de 50 € / heure au prorata des heures effectuées par les agents pour rendre la salle propre telle que l'état des lieux d'entrée.

Cependant, le ménage de la cuisine n'est pas concerné par ce dispositif et devra obligatoirement être réalisé à chaque location, selon le règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la mise en place de cette facturation « ménage » d'un montant de 50 € / heure au prorata des heures effectuées par les agents.

- Rappel participation financière à la casse du matériel lors de la location de la salle (pour les associations) :

Type de vaisselle	Nouveaux tarifs au 1 ^{er} janvier 2024
Assiette creuse	4 €
Assiette plate	3,50 €
Assiette à dessert	3,50 €
Verre à pied eau	3 €

Verre à pied vin	2,50 €
Coupe à champagne	2,50 €
Coupe à fruit	1,50 €
Pichet en verre	6 €
Pichet en grès	24 €
Tasse à café	2 €
Tasse à déjeuner	2,50 €
Pot à crème	11,50 €
Couteau	1 €
Fourchette	1 €
Cuillère à soupe	1 €
Cuillère à dessert	0,50 €
Corbeille à pain	5,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les montants présentés ci-dessus à destination des associations.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Questions diverses :

- Analyse des données radar pédagogique
- Demande Vinted Go
- Challenge MAZET, concours de pétanque des élus
- Transfert compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes de Forez-Est
- Parcelle B1097
- Parcelle enclavée B029, débroussaillage

La séance du jour est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance,
Mme DUCREUX Stéphanie



Le Maire,
Pierre GIROUD

